Montréal, le 3 décembre 2003

Madame Catherine Chauvin, présidente
Monsieur Joshua Wolfe, commissaire
Madame Louise Letocha, présidente du Conseil du patrimoine
Consultation publique sur le réaménagement
du site de l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal
Office de consultation publique de Montréal
1550, rue Metcalfe, bureau 1414
Montréal (Québec), H3A 1X6

Objet : Commentaires de l'arrondissement sur le projet de réaménagement

Madame la Présidente de la Consultation, Monsieur le Commissaire, Madame la Présidente du Conseil du patrimoine,

Dans le cadre de la consultation publique sur le projet de réaménagement du site de l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal, l'arrondissement de Côte-des Neiges — Notre-Dame-de-Grâce tient à émettre un certain nombre de commentaires qui n'ont pas été soulevés lors de la consultation publique et qui méritent, à notre avis, réflexion. L'arrondissement est d'avis que ces éléments, s'ils ne sont pas réglés avant l'adoption du règlement par le Conseil, risquent de créer des problèmes importants dans notre arrondissement.

Ces considérations, qui concernent le réaménagement du carrefour de l'Oratoire et du Collège Notre-Dame, l'absence d'entente entre la Ville et l'Oratoire sur les infrastructures signée en même temps que l'adoption du règlement, de même que sur la zone d'entreposage adjacente à la rue Cedar Crescent. Ces éléments feront l'objet d'explications tout à tour.

Réaménagement du carrefour de l'Oratoire et du Collège

Un des impacts les plus importants du projet de réaménagement du site de l'Oratoire consiste au déplacement de l'accès actuel au site de l'institution vers l'ouest, plus près de l'intersection du chemin Queen-Mary et la rue Cedar Crescent. Cette décision survient après discussion et entente entre la Ville et l'Oratoire afin de régler non seulement un problème d'accessibilité, mais aussi et surtout un problème de sécurité. En effet, plusieurs accidents, dont au moins un mortel, se sont produits ces dernières années face à ces deux institutions, particulièrement à cause de l'incapacité des conducteurs automobiles de bien percevoir le feu de circulation qui gère la sortie des véhicules de l'Oratoire.

Afin donc de faciliter l'entrée et la sortie des véhicules de l'Oratoire, de même que la sortie des véhicules du Collège Notre-Dame, ainsi que d'accroître la sécurité des piétons, le carrefour et son feu de signalisation sont déplacés d'environ 50 mètres plus près de la rue Cedar Crescent. Le plan original de réaménagement du site de l'Oratoire, qui a d'ailleurs été présenté lors de la séance de consultation publique du 17 novembre, indiquait clairement la configuration de ce nouveau carrefour, et ses conséquences sur le terrain du Collège Notre-Dame. Ce dernier, par l'entremise du Père Robert Morin, directeur général du Collège, et du Frère Réjean Charrette, Supérieur provincial des Frères de Sainte-Croix, avait d'ailleurs confirmé dans une lettre datée du 24 mars 2003 qu'il acceptait le réaménagement du carrefour.

Or, quelle ne fut pas notre surprise de consulter sur il site internet de l'Office de consultation publique de Montréal une lettre datée du 25 septembre 2004 (sc) signée par les représentants du Collège Notre-Dame à l'effet qu'ils refusent de déplacer la sortie des véhicules du Collège, revenant sur leur autorisation donnée à ces travaux dans leur précédente lettre, rendant ainsi caduc le réaménagement du carrefour. L'aménagement de ce dernier apparaît donc compromis par ce refus du collège. De plus, il faut signaler que les plans présentés lors de la séance de consultation publique étaient erronés puisqu'ils présentaient un carrefour qui ne peut être aménagé tel que convenu.

Vous comprendrez aussi les préoccupations de notre arrondissement quant à la remise en question du déplacement du carrefour. En effet, l'absence d'entente convenue entre le Collège Notre-Dame et l'Oratoire signifie que le problème de sécurité lié au carrefour ne sera que très partiellement réglé.

Nous suggérons donc que l'adoption du règlement concernant le réaménagement du site de l'Oratoire Saint-Joseph (Règlement P-03-150) inclus la refonte complète du carrefour Oratoire-Collège Notre-Dame et qu'elle soit accompagnée d'une entente sur les infrastructures liée au réaménagement de celui-ci.

Espace d'entreposage à proximité de la rue Cedar Crescent

Lors de la première étape de la consultation publique, un certain nombre de questions posées ont porté sur la présence et l'utilisation envisagée d'une zone l'entreposage localisé en bordure de la rue Cedar Crescent, à proximité du chemin Kensington. Or, selon les informations colligées dans notre arrondissement, il appert que cette zone n'a jamais fait l'objet d'une demande de permis.

Sans nous objecter à la présence de cette zone d'entreposage, il nous apparaît important qu'une réflexion soit effectuée par les autorités de l'Oratoire sur la possibilité de réaménager cet espace afin d'en limiter les impacts visuels et sonores.

Veuillez recevoir, Madame la Présidente de la Consultation, Monsieur le Commissaire, Madame la Présidente du Conseil du patrimoine, nos salutations les meilleures.

Sylvie Champagne,

SC/nl

c.c. Monsieur Michael Applebaum, président de l'arfondissement
Monsieur Gaétan Rainville, directeur de l'arrondissement
Madame Céline Topp, directrice, Direction de l'arbanisme, Service du développement
économique et du développement urbain
Monsieur Gilles Galipeau, chef de division – réglementation, Direction de l'urbanisme, Service du
développement économique et du développement urbain

Monsieur Claude Dauphinais, architecte préposé à la planification, Division de la réglementation, Direction de l'urbanisme, Service du développement économique et du développement urbain